

Fiche de conseils d'utilisation d'un masque à usage médical à la pêche (Covid-19)

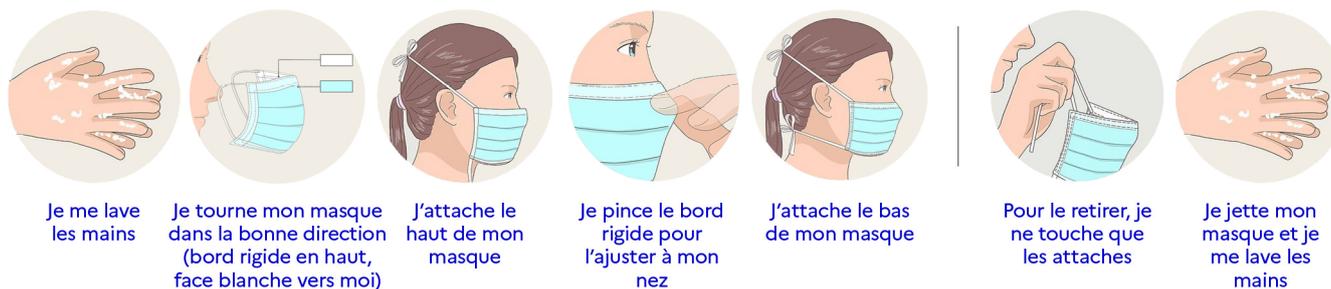
Vous disposez d'un masque à usage médical. Il permet d'éviter la projection de gouttelettes émises par le marin, prévient la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.

Prévoir un nombre suffisant de masques.

Attention : Ce n'est pas un équipement de protection individuelle (EPI).

Porter un masque peut donner une impression de protection alors qu'il n'a d'efficacité que si **les gestes barrières, les règles de distanciation et d'utilisation sont respectés**. Cette protection doit être incluse dans une stratégie de prévention collective du patron.

Comment mettre mon masque chirurgical ?



- **A chaque changement de masque se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique ou gel hydroalcoolique.**
- Le masque doit couvrir intégralement le **nez et la bouche jusqu'au menton**.
- Le masque est **plaqué au visage** : lors d'une expiration forte, un jet d'air ne doit pas sortir dans les yeux ou sur les lunettes ; la barbe diminue l'efficacité du masque.
- Lorsque l'on porte un masque, il ne faut **ni le toucher ni le déplacer**.
- Un masque souillé, humide ou endommagé doit être systématiquement remplacé par un masque neuf. C'est un déchet qui doit être mis dans une poubelle munie de deux sacs. Les sacs sont stockés au moins pendant 24 heures avant d'être jetés.

Attention : un masque se porte **au maximum 4 heures**.

Activités	Port du masque	OUI obligatoire	NON sous réserve des règles d'organisation	IMPOSSIBLE autres réponses (distanciation...)
Embarquement (avitaillement...)		X		
Débarquement (pêche...)		X		
Changement de quart		X		
En passerelle si à 2		X		
Circulation croisée		X	X	
Etripage		X si abri	X	X
Lavage de poisson			X	X
En manœuvre			X	X

Concernant le repas : A tour de rôle, en arrivant le marin nettoie et désinfecte la table, il retire son masque, puis avant de sortir nettoie sa vaisselle, désinfecte la table et remet un nouveau masque.

Pour les autres sujets, se référer aux fiches de prévention et l'ABC de la prévention du risque Covid-19 sur les sites internet des comités des pêches, des DIRECCTE, de la DIRM NAMO.

RÈGLE A

Maintenez une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes

RÈGLE B

Lavez-vous régulièrement les mains avec savon et/ou solution désinfectante

RÈGLE C

Nettoyez et désinfectez pour la destruction des germes